

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE****Identification du produit : OCCI ETABLE DESINFECTANT****Description du produit : Désinfectant bactéricide, fongicide et virucide pour l'élevage.****FOURNISSEUR :       LABORATOIRES LOGISSAIN**  
**Z.I.**  
**90800 ARGIESANS**  
**Tél. : 03 84 36 61 10**  
**Fax : 03 84 28 92 43****Nom du responsable :       M. Philippe JAECK****2 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS***Description* : Préparation désinfectante.

N° CAS	N° EINECS	Substances	Symboles - Phrases	Conc.
	203-961-6	Butyldiglycol	Xi ; R36	15 – 30%
111-30-8	203-856-5	glutaral	T, N ; R23/25-34-42/43-50	5 – 15%
7173-51-5	230-525-2	Chlorure de didécyl diméthylammonium	C ; R 22-34	5 – 15%
67-63-0	200-661-7	2-propanol	Xi, F ; R 11-36-67	1 – 5%
	200-573-9	Sel tetrasodique de l'EDTA	Xn ; R 22-36	1 – 5%
50-21-5		Acide lactique	Xi ; R36/37/38	1 – 5%
	253-733-5	Acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique	C ; R 34	1 – 5%

**3 IDENTIFICATION DES DANGERS****Principaux Dangers :**                                   C - Corrosif**Indications Particulières concernant les Dangers pour l'Homme et l'Environnement :**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la « Directive générale de classification pour les préparations de la CE », dans la dernière version valable.

R 20/22               Nocif par inhalation et par ingestion.

R 34                   Provoque des brûlures.

R 42/43              Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

**Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

**4 MESURES DE PREMIERS SECOURS****Remarques générales :**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

**Après inhalation :**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**En cas de contact avec les yeux :**

Rincer les yeux pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un spécialiste.

**En cas de contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau.

**En cas d'ingestion :**

Rincer la bouche.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

## 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction :

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

### Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

### Autres indications :

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

## 6 MESURES APRES FUITE OU DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles :

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussières/aérosol.

### Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

### Méthodes de nettoyage/ramassage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

## 7 STOCKAGE ET MANIPULATION

### Manipulation :

#### *Précautions à prendre pour la manipulation :*

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.

#### *Prévention des incendies et des explosions :*

Aucune mesure particulière n'est requise.

### Stockage :

#### *Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :*

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

#### *Indications concernant le stockage commun :*

Ne pas stocker avec les aliments.

#### *Autres indications sur les conditions de stockage :*

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Interdire l'accès aux enfants

#### *Température maximale de stockage :*

< 35°C

#### *Température minimale de stockage :*

>0°C

## 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

111-30-8 glutaral

VME Valeur momentanée : 0,8 mg/m<sup>3</sup>, 0,2 ppm

Valeur à long terme : 0,4 mg/m<sup>3</sup>, 0,1 ppm

67-63-0 2-propanol

VME Valeur momentanée : 980 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### Équipement de protection individuel :

#### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**Protection respiratoire :**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

**Protection des mains :**

Gants en caoutchouc synthétique.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**Matériel de gants :**

Le choix d'un gant approprié n'est non seulement dépendant du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité, et différent pour chaque fabricant. Puisque le produit représente une préparation à partir de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant utilisation.

**Temps de pénétration du matériel de gants**

La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux :**

Lunettes de protection hermétiques.

**Protection du corps :** Utiliser une tenue de protection.

## 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE :	Liquide
COULEUR :	Jaunâtre
ODEUR :	Caractéristique
POINT DE FUSION :	non déterminé
POINT D'EBULLITION :	> 35°C
POINT D'ECLAIR :	52°C
AUTO INFLAMMATION :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
DANGER D'EXPLOSION :	Le produit n'est pas explosif.
DENSITE à 20°C :	1,02 g/cm <sup>3</sup>
SOLUBILITE avec l'eau:	Entièrement miscible.
VALEUR du pH à 20°C:	3,6

## 10 STABILITE ET REACTIVITE

**Décomposition Thermique/ Conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**Produits de décomposition dangereux :** Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.  
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Toxicité aiguë:**

**Valeur LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

**Butyldiglycol :**

Oral	LD 50	> 2000 mg/Kg (rat).
Voie cutanée	LD50	> 2000 mg/Kg (lapin).

**Effet primaire d'irritation :**

- **De la peau :** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **Des yeux :** Effet fortement corrosif.
- **Sensibilisation :** Sensibilisation possible par inhalation.  
Sensibilisation possible par contact avec la peau.

**Indication toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la Directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants : Nocif – Corrosif.

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

## 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### Effets écotoxiques :

#### Toxicité aquatique :

#### **Butyldiglycol :**

EC50	> 100 mg/l (daphnies)
IC50	> 100 mg/l (algues)
	> 100 mg/l (bactéries)
LC50	> 100 mg/l (poisson)

### Indication générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

## 13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### Produit :

#### **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### Emballages non nettoyés :

#### **Recommandations :**

Bien vider et bien rincer, rendre inutilisable.

Les pré-emballages doivent être incinérés.

**Produit de nettoyage recommandé :** eau.

## 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Transport par terre ADR/RID** (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train.) (transfrontalier / domestique)



• Classe ADR/RID – RTMDR/F :	3 Matières liquides inflammables.
• Code danger :	38
• N°ONU :	2924
• Groupe d'emballage :	III
• Etiquette de danger :	3+8
• Désignation du produit :	2924 LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), chlorure de didécylidiméthylammonium)

**Transport Maritime IMDG** (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :



Classe IMDG	:	3
N° ONU	:	2924
Label	:	3+8
Groupe d'emballage	:	III
N° EMS	:	F-E,S-C
Polluant marin	:	Non
Désignation technique exacte	:	FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL), didecylidiméthylammonium chloride)

**Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**



Classe ICAO/IATA	:	3
N° ID ONU	:	2924
Label	:	3+8
Groupe d'emballage	:	III
Désignation technique exacte	:	FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL), didecylidiméthylammonium chloride)

## 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Marquage selon les Directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux.

### Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :

C - Corrosif



C - Corrosif

### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Glutaral

Chlorure de didécyldiméthylammonium

### Phrases R :

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

34 Provoque des brûlures.

42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

### Phrases S :

2 Conserver hors de la portée des enfants.

23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

60 Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

## 16 AUTRES INFORMATIONS

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'enquérir de toutes autres dispositions réglementaires éventuelles concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément au guide de rédaction de la directive 93/112 CEE du 10 décembre 1993.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. 25361-B1

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

### Phrases R importantes :

11 Facilement inflammable.

22 Nocif en cas d'ingestion.

23/25 Toxique par inhalation et par ingestion.

34 Provoque des brûlures.

36 Irritant pour les yeux.

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Fait à ARGIESANS

Dernière révision : 23/08/2006